

REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 JANVIER 2023

L'AN 2023, le 11 JANVIER, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZEZICZAK, Président, et M. RAMPELBERG, Vice-Président.
M. DELHAYE et Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPELBERG
Mme VIOLET, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Assistés de : M. MEGE, Directeur Général,
MM. ROBERT et TOMBOIS, Directeurs de services.
Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

VENTE DE LOGEMENTS – CANDIDATURES D'ACQUEREURS

Dans le cadre de son Plan Stratégique du Patrimoine, le Conseil d'Administration de l'OPH de l'Aisne, lors de sa réunion du 28 octobre 2022, a décidé de poursuivre la vente de logements.

Il est demandé au bureau de se prononcer sur les candidatures d'acquéreurs suivantes :

BELLEU – 17 RUE DE L'EUROPE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 73 700€ pour ce logement individuel de type 3 d'une surface habitable de 67 m².

Ce logement, vacant depuis le 16 novembre 2022, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED] locataire du parc social [REDACTED]
[REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré soit 73 700€, au titre de résidence principale.

CHAUNY – 29 ALLEE DE LA JUSTICE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 99 000€ pour ce logement individuel de type 4 d'une surface habitable de 90 m².

Ce logement, vacant depuis le 23 août 2022, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED]

[REDACTED] qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré soit 99 000€, au titre de résidence principale.

LAON – 10 RUE DES JONQUILLES

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 99 151,50€ pour ce logement individuel de type 5 d'une surface habitable de 104,37 m².

Ce logement, vacant depuis le 19 novembre 2022, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED]

[REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré soit 99 151,50€, au titre de résidence principale.

QUIERZY – 28 RUE HENRI BERTHE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès des locataires occupants, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 71 217€ pour ce logement individuel de type 4 d'une surface habitable de 96,50 m².

Il s'agit [REDACTED]

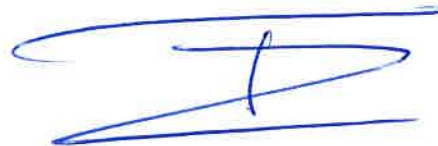
[REDACTED] qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré soit 71 217€, au titre de résidence principale.

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur ces ventes.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, valide les ventes des logements ci-dessus aux prix et conditions proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



Acte à classer

BUREAU-3860

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > **AR reçu** < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-01-20T12-10-12.05 (MI242660625)

Identifiant unique de l'acte : 002-423119395-20230111-BUREAU-3860-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : VENTE DE LOGEMENTS - CANDIDATURES D'ACQUEREURS

Date de décision : 11/01/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : N. 3860 - VENTE DE LOGEMENTS - CANDIDATURES D'ACQUEREURS.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/01/23 à 12:10

Par HERMI Farida

Transmis

Date 20/01/23 à 12:10

Par HERMI Farida

Accusé de réception

Date 20/01/23 à 12:16